



Location avec PTZ

Par Kev65

Bonjour je un suis militaire, absent et souvent en déplacement.

Je me demandais si je pouvais louer mon T3 qui restera ma résidence principale, en chambre d'hôte donc pas entièrement et qui a été financé avec un PTZ et que je souhaite le faire avant les 6 ans.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il peut y avoir une tolérance à condition de conserver ce logement en résidence principale.

Ce qui impose de ne pas louer plus de 120 jours par an, et bien garder les justificatifs de votre occupation le reste du temps.